

« Yves Pozzo di Borgo, Sénateur de Paris - « Il n'est pas du rôle des gouvernements démocratiques de bloquer Internet. » »

21/04/2015

Yves Pozzo di Borgo, Sénateur de Paris - « Il n'est pas du rôle des gouvernements démocratiques de bloquer Internet. »

Yves Pozzo di Borgo, sénateur de Paris, est intervenu aujourd'hui lors du débat au Conseil de l'Europe sur "Les opérations de surveillance massive", rappelant qu'il « n'est pas du rôle des gouvernements démocratiques de bloquer internet ou d'empêcher la libre circulation des informations », bien qu'il soit de « leur devoir d'assurer la sécurité de leurs citoyens, y compris dans sa dimension informatique. »

Le rapport de Pieter Omtzigt présenté ce jour, expose les résultats d'une longue et très complète investigation sur l'affaire Snowden qui avait mis au jour les pratiques de surveillances massives de la NSA américaine. Le Sénateur a pointé le caractère choquant de cette affaire, « la collecte illégale des données informatiques à caractère personnel à des fins de surveillance [étant] le fait de pays démocratiques ! »

Selon Yves Pozzo di Borgo, cette affaire Snowden « nous a fait prendre conscience qu'internet fait aujourd'hui partie des droits de l'Homme. » Il est ainsi impératif de « mettre un coup d'arrêt à la surveillance sauvage en dehors de tout cadre légal prédéfini et de tout système de contrôle. »

Et si l'on ne peut empêcher les cyber-attaques, comme l'a montré le récent piratage de TV5 Monde, il est de notre devoir, selon le Sénateur, de « s'en prémunir au mieux ».

Il reste cependant paradoxal pour Yves Pozzo di Borgo, que « la surveillance s'exerce à l'encontre de citoyens pacifiques, mais que les sites Internet incitant à la provocation à des actes terroristes ou faisant l'apologie ne puissent être bloqués. »

« Les sociétés ouvertes et démocratiques ont plus à perdre d'une inaction sur le terrain de la sécurité informatique, que les pays autoritaires. »

Contact presse : Frédérique HENRY / Camille LOUIS
01 42 34 21 18 / 01 42 34 30 58 - communication@uc.senat.fr
Internet : www.udi-uc-senat.fr
Twitter : [@UC_Senat](https://twitter.com/UC_Senat)
Facebook : [SenateursUDIUC](https://www.facebook.com/SenateursUDIUC)